

arbeitsmedizin abderhalden



Dr. med. Rolf Abderhalden

FMH médecin du travail et
général

Jungfraustrasse 15A

3600 Thun



Vorstellung

- Depuis 1999 100% médecin du travail
- Domaines d'activités
 - Solutions par branches
 - Solutions par groupes d'entreprises
 - Solutions types
 - Entreprises individuelles
- Autre
 - Médecin-conseil OFT
 - Examens préventifs
 - Mandats individuels



La médecine du travail

- La médecine du travail s'occupe des relations entre le travail et la profession d'une part et entre l'homme, sa santé et ses maladies d'autre part (OMS)



Tâches principales

- Conseil des employeurs/employés concernant la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail
- Elaborer des analyses de risque
- Etudes de situations sur le lieu de travail
- Examens d'aptitude et de contrôle
- Organisation des premiers secours
- Formation dans les domaines de la médecine du travail

Détermination des dangers

- Aspects médicale
 - Maladies professionnelles
 - Problemes de santé associés au travail
- Au lieu du travail



Evaluation des risques



Visites d'entreprises régulières



Détecter les faiblesses et bons exemples



Détecter les faiblesses et bons exemples



Avantages: connaissances accessibles à tous!

Systeme modèle Sécurité et protection de la santé	Table de matières	Partie générale
	A12-00-F.Doc	Document principal
		Complément

Table des matières Médecine du travail / Service sanitaire A12

Document n°	Titre	Vers
A 12-01	Formation au service sanitaire	01.
A 12-02	Hygiène générale	01.
A 12-03	Equipements de premiers secours	03.
A 12-03-01	Recommandations pour l'équipement du local de premiers secours	03.
A 12-03-02	Recommandations pour l'équipement de local avec couchette prov.	03.
A 12-03-03	Contenu des pharmacies	05.
A 12-03-04	Proposition de médicaments	05.
A 12-03-05	Rapport d'infirmier	05.
A 12-03-06	Plan général d'hygiène du local sanitaire	05.
A 12-03-07	Remise de médicaments	05.
A 12-04	Fonction et collaboration des médecins	14.
A 12-04-01	Vue d'ensemble des rôles des médecins	12.
A 12-04-02	Exemples de rôles et de collaboration des médecins	12.
A 12-05	Maladies dues aux conditions de travail	15.
A 12-06	Protection de la peau	15.
A 12-06-01	Plan de protection de la peau	15.
A 12-07	Sida et premiers secours	15.
A 12-08	Premiers secours : accidents ou maladies aiguës	15.
A 12-08-01	Premiers secours (liste de contrôle)	15.

Systeme modèle Sécurité et protection de la santé	Mesures pour la sécurité et la protection de la santé	Partie spéciale	B 07
	B07-21-F.Doc	Document principal	21
		Complément	-

Manipulations de sulfate de fer (II) AAW B07-21

1. Description du produit

Le sulfate de fer (II) heptahydraté (nom commercial FERROGRANUL 20) est un granulat fin de couleur vert clair et presque sans odeur. Il est insoluble dans les solvants organiques mais bien soluble dans l'eau. Au contact de l'air, il se colore en brun-jaune à brun en raison de l'oxydation en fer (III).

2. Propriétés du produit

Le point de fusion est d'environ 54°C. Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie, formation de vapeurs dangereuses (SO₂) ! En cas d'extinction avec de l'eau, obtention d'un liquide légèrement acide (pH 2-4 environ) avec des propriétés réductrices. Le produit n'est pas une matière dangereuse selon l'ordonnance sur les matières dangereuses.

Phrase R : 22 nocif en cas d'ingestion

Phrases S : 26, 36/3739, 46.

3. Dangers principaux

L'inhalation ou l'ingestion peut mener à des dommages à la santé. Le sulfate de fer a des propriétés irritantes, voir corrosives sur les voies respiratoires, les yeux et la peau. Des atterries comme toux, rhinorrhée, goût métallique, maux de tête sont possibles. Peut causer des dommages au système gastro-intestinal, au foie ou encore au système cardio-vasculaire. Impact éventuel supplémentaire pour les yeux sous la forme d'une coloration et des dommages aux tissus.

4. Mesures de protection

Généralités: éviter l'émission de poussières
Protection des yeux: porter des lunettes de sécurité standard. En cas d'émission de poussières, porter des lunettes de sécurité fermées.

Protection des mains: porter des gants en caoutchouc nitrile. Utiliser le plan de protection de la peau. A la fin du travail avec le sulfate de fer, rincer abondamment les mains avec de l'eau puis les laver avec du savon.

Protection respiratoire: porter un masque de protection de type A2P2
Protection du corps: en cas d'émission de poussières, travailler avec des habits de travail fermés (ou par ex. avec une combinaison anti-poussières de type Tyvek-Overall). Les habits de travail sont stockés strictement séparément des habits de ville. Une douche à la fin du travail est recommandée.

Suppléments: disposer d'une douche oculaire au poste de travail.

5. Mesures de protection modifiées pour les situations spéciales

En cas d'incendie: n'utiliser que des appareils de protection respiratoire autonome. Bloquer la zone de danger sous le vent. Empêcher l'accès. Capter les eaux d'extinction.

Nettoyage: utiliser l'installation d'aspiration.

6. Prescriptions particulières pour les premiers secours

(mesures standard de premiers secours, se référer aux instructions A12-08).

En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de contact sur une grande surface avec brûlures chimiques, consulter un médecin. En cas d'ingestion de cette substance, faire boire de l'eau par petites gorgées, puis consulter immédiatement un médecin.

Avantages: identifier des priorités / problèmes

- C&B (Ciment et Béton):
 - Surcharge du dos
 - Concept de protection de la paux
- ASGB: Poussieres
- ASED: Protection respiratoire
- ASPBP: L'asthme



Hebe richtig – trage richtig

Ein Informations- und Instruktionsfilm

Soulever et porter correctement une charge

Film d'information et de formation

Sollevere e trasportare correttamente i carichi

Un filmato informativo e didattico

suvaPro

Sicher arbeiten
Le travail en sécurité
Sicurezza sul lavoro

Formation des coordonnateurs de sécurité

- C&B
- ASPBP
- SolSuisse
- Choco-Biscosuisse
- ASED
- Techniciens d'orthopedie



Formation des coordonnateurs de sécurité

- C&B
- ASPBP
- SolSuisse
- Choco-Biscosuisse
- ASED
- Techniciens d'orthopedie



Avantages: Transfert de compétences à chaque entreprise

Accumulation de plaintes



Avantages pour l'entreprise: Personne de contact pour des problèmes spécifiques



Autres

- Communiquer des nouveautés
- Elaborer des concepts
 - Protection de la peau
 - Protection de la maternité
- Contact avec des médecins de famille
- Représentation dans la commission de sécurité

Merci pour votre attention

